



Contract de location propriétaire <-> locataire

Conditions générales de location :

Chaque réservation signifie l'acceptation par le client des présentes conditions générales. Le locataire est responsable de donner les informations correctes et supporter toutes les conséquences pour donner une information incomplète ou erronée. Cet accord lie le locataire et ceux qui les représentent, lui. Le locataire n'explique pas les demandes expirées du droit de conduire et aussi avoir une connaissance suffisante pour l'exploitation d'une voiture et de compétences de conduite. Le locataire se déclare le véhicule loué. Le locataire n'a aucun droit de transférer ce contrat en tout ou en partie à des tiers. La personne qui signe le contrat est toujours responsable de la voiture et tout dans le présent accord. La mise en service du véhicule implique l'acceptation sans réserve de nos conditions de location complet. Ces pilotes aussi explicitement déclarent que j'ai lu les conditions générales. Cet accord s'applique également en cas de parrainage, la fourniture gratuite d'une autocaravane.

Nos conditions de location s'appliquent uniquement aux destinations européennes. Des problèmes ou des dégâts doivent nous être signalés immédiatement par téléphone sur la route, donc nous v où arrivée r les nécessaires mesures. Livraison par nos soins se fait dans un état propre, correct et complète. Le locataire apporte l'autocaravane retour dans le même État. Tous les autres défauts sont signalés par vous au départ. Remplacement toutes les réparations des dommages, pièces manquantes ou nettoyage nécessaire arriver aux frais du locataire. Le locataire et les conducteurs spécifiés restent dans ce cas conjointement et solidairement et conjointement et solidairement responsables de tous les dommages causés, amendes et frais durant la période de location, ainsi que pour les coûts administratifs. Toilettes, réfrigérateur etc.... sont vides et nettoyés. Quand le nettoyage ne pas faite frais déduits de la garantie de loyer.

Nettoyage par le locataire n'arrive pas à un lavage de voiture, pas avec la haute pression nettoyeur ou tout abrasif matérielle que main laver autorisées. Si, sur examen autrement se transforme en vue d'être ou de dommage a été causé le locateur effectuera les réparations nécessaires au détriment du locataire et ce moyennant la présentation de la facture. Si la garantie n'est pas la facture n'est pas conforme au fichier sur la compagnie d'assurance prendre le contrat de location plus manutention-Voir l'article 9.

Si pour une raison quelconque le véhicule réservé n'est pas disponible, le locataire a le droit d'exiger un véhicule de remplacement, tels que le locateur a le droit de mettre à la disposition d'un autre véhicule, évidemment sans l'assortir de comparabilité.

La réservation est définitive après réception de 50 % du montant de la location. Faute de cela, le propriétaire le droit de louer la période réservée sans aucun droit à la restitution de l'avance versée au locataire. **Le service de l'équilibre au plus tard 30 jours avant le départ à régler par virement bancaire.** S'il vous plaît noter que nous n'acceptons pas les paiements de credit card.

Le bailleur réserve le droit de toute adjonction de corriger les erreurs du contrat de location avec précision. Nos prix inclure la TVA, l'assurance Casco complète avec assistance de voyage avec une franchise de 1 000 euros (exonération par sinistre). Ce montant sert comme garantie livrer au départ en espèces ou de déposer (semaine min. avant le départ) sur numéro de compte **BE87 0018 4565 7594**

Consommation de gazole au cours de la période de location sont facturés au locataire, remise au locataire s'est produite avec le réservoir plein de gazole et réservoir d'eau.

Assurance annulation n'est possible pour 10 % du montant total de location.

Période de location :

- **Semaine de location-7 nuits**

Pendant les vacances et en juillet et août **départ le samedi de 15:00, arrivée sur Samedi avant 10:00** Basse et moyenne saison départ jour en consultation et sous réserve de disponibilité. Inclus maximale 2500 km par semaine de location.

- **Midweek Location-4 nuits**

Dans la mesure du possible sur rendez-vous uniquement et disponible en basse ou moyenne saison.

Lundi de 15:00 jusqu'au vendredi avant 10:00 (sauf jours fériés)

Inclus maximale 950 km.

- **Location-3 nuits de week-end**

Dans la mesure du possible sur rendez-vous uniquement et disponible en basse ou moyenne saison.

L'après-midi de vendredi 15:00 jusqu'au lundi matin 10:00.

Inclus maximale 750 km.

Être trop tard pour 50 heures € / heure est facturé.

Kilométrage supplémentaire à € 0.26/km, TVA incluse.

Kilométrage illimité à partir de 2 semaines de location.

Extra longues périodes sont mutuellement convenus.

Location d'hiver possible, à l'exception des vacances de ski.

Contrat de location :

Article 1 : Parties :

ENTRE

GELIMA

Meulebrouckstraat 2

8890 Moorslede

NR TVA 0627 736 290

Ci-après dénommé le propriétaire appelé

Et

Nom :

Adresse :

Tél/Gsm :

Messagerie :

Conduire permis de :

Numéro national :

Ci-après dénommé le locataire.

EST DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

Article 2 : Objet.

Le locataire prend de l'autocaravane, avec tous les documents du Conseil, de l'outil correspondant et tous les accessoires, en location sans chauffeur et reconnaît avoir pris possession de là en parfait état, entièrement fonctionnel, parfaitement entretenue et sans les défauts.

La dénomination exacte est établie pour le départ.
à chaque location sera par la suite révisé avant avec photo ci-jointe ' s de tout engagés dommages.

Article 3 : Description :

Le véhicule :-marque :

type :

Numéro de châssis : marque:

Description du véhicule :

réservoir de diesel, double airbag, radio-cd, air climatisé sur le moteur, verrouillage Central, vitres électriques, toit 4 fenêtres, porte moustique, pare-soleil réglable, 4 places avec ceintures, couchages 4, ESP, ASR, Tractio

Article 4 : Durée.

Le contrat de location est conclu pour une durée déterminée de ... Si le véhicule demeure plus longtemps dans la possession du locataire alors immédiatement informé la police.

Nous nous référons ici à nos règles contractuelles, ce sont sur demande.

Article 5 : Prix de la location et mode de paiement.

1. prix de location = € location prix incl. s'élèvent btw.
2. dépôt de 50 % à la réservation du total reçu citation (dans les 8 jours après accord de la date), par virement bancaire sur **BE87 0018 4565 7594**.
3. solde à payer au plus tard 4 semaines avant le début de la période de location.

Article 6 : Inclus dans le prix de location.

... km

Assurance Casco complète (exemption de **1 000 €** par sinistre)

Voyage d'aide publique en Europe : cela vaut pour les pays comme décrit dans la politique.

Selon l'équipement l'inventaire comprend un auvent Fiama de gigogne, un cordon de raccordement pour l'électricité 220v, un tuyau de remplissage pour l'eau, pourvus de réservoir d'eau, pots et vivres, radio-cd, chimie 1 gaz bouteilles et des toilettes, avant le départ et après l'arrivée, ensemble de cuisine une liste de contrôle. Tous les autres matériaux comme les tables, chaises, cadac (barbecue en plein air)... pour une utilisation extérieure peut être loué pour une taxe avec elle.

Ce qui n'est pas permis :

Dispositifs additionnels tels que bv. micro-ondes, friteuses, etc... ne sont pas autorisés. Dans le motor-home, également dans la cabine du conducteur n'est pas autorisé. Pas d'animaux de toutes sortes ne sont pas autorisés.

Article 7 : Non inclus dans le prix de location

Le coût de la réparation le moteur et les pièces mécaniques en raison d'abus et de négligence des défauts résultants en cours de route. Amendes et processus verbales (voir article 19)

frais de péage, consommation de carburant, eau et gaz (diesel & gaz est toujours plein et gaz, a été réglée après l'accouchement). Des accessoires supplémentaires tels que la carte TV-vlaanderen, BBQ Cadac, table, chaises, kayak, VTT, tente, etc..

Article 8 : Réservation

La réservation ne sera valide seulement après réception de l'avance paiement 50 % du prix total de la location (voir article 5) et la prestation de la licence et la carte d'identité dans les 8 jours après accord de la date. Si plus tard la réserve arrive à expiration. Si le paiement du solde (voir article 5)

n'est pas rempli, le locateur a versé le droit de louer la période réservée sans aucun droit à la restitution de l'avance.
Le bailleur réserve le droit de toute adjonction de corriger les erreurs du contrat de location avec précision.

Article 9 : Garantie

Le locataire versera un **dépôt** égal à **1 000 €** . Cela peut être payé ainsi que le solde restant tel que décrit à l'article 5. Le montant de l'acompte sera remboursé au plus tard 2 semaines après s'être rendus au locataire, en ce que la voiture est retournée au bailleur dans l'État comme indiqué avant le départ (voir article 2), ainsi que le locataire personnellement responsable des amendes, entre autres, à la suite de dépassement des poids masse admissible et des limitations de vitesse. Pour ces motifs, le dépôt peut-être moins les frais et amendes qu'après 14 jours de location. En cas de dommage, cela par l'arrivée décrit et photographié. Cette conclusion est signée par le locataire sous réserve remarquable dommages ou défauts. En cas d'avarie la garantie toute retenue, qu'après le traitement du dossier dommages. Le locataire est tenu d'abandonner tous les dommages au rapport. À la dissimulation délibérée ou masquer dommage autre que l'usure sera un forfait sur le dessus de la compensation de € 125.

Réparation du préjudice peut être compensée avec la garantie.

S'il y a toujours des dommages sont sur le dessus de la garantie de loyer, il y aura une Convention établie entre le locataire et le locataire Location GELIMA dans lequel explicitement confirmé le coût de reprise par une entreprise mandatée par propriétaire en réparation, ce dommage collatéral est facturée au locataire. Ainsi que les dommages dont l'assurance n'entreprise pas entre les deux. Il pourrait être un expert désigné aux frais du locataire si il s'agit d'un débat.

Article 10 : Retour

à la fin du présent contrat, ou en cas de dissolution ou de la résiliation de l'accord devrait le locataire de la voiture en bon état de marche et retour au locateur ou à toute personne désignée par ce dernier et ce sur l'adresse comme visées à l'article 1. Parties conviennent que l'entreprise est en bon état de fonctionnement, si cela est compatible avec la parfaitement bien énumérées à l'article 2, l'entretien et la mécanique, sans trace d'aucun dommage, soumis à une usure normale. Cette déclaration doit être faite au plus tard au ...

Tout retard dans la restitution de la voiture qui est due à la locataire de plein droit et sans mise en demeure préalable donnera lieu au paiement par le locataire d'une taxe de 50 € par retard d'heure en raison de la perte de jouissance.

Doit le véhicule à la livraison à la description suivante :

- ✓ **L'intérieur nettoyer, en l'absence de la réelle polissage heures facturés à 40 €/heure avec au min. de €100.**
- ✓ **Nettoyer extérieur, en l'absence d'un taux fixe de 75 €**
- ✓ **Réservoir de la toilette a été vidé et rincé, si aucun 25 €**
- ✓ **Le réservoir d'eau sale est vide, si aucune 25 €**
- ✓ **Diesel réservoir plein, omettant le crédit déduit de la caution.**
- ✓ **Réservoir d'eau plein, omettant le crédit déduit de la caution.**

Si il est trop tard ramener le propriétaire par le locataire un bail, le locataire n'est pas conformes avec peut se porter garant des dommages. Cas de force majeure, être complètement exclue.

Article 11 : A titre personnel

Le locataire s'engage à donner ni la voiture ni de laisser en sous-location ni mis à la disposition d'un tiers.

Article 12 : Permis de conduire et cartes d'identité

Au locataire une copie du conduire permis d'et carte d'identité de tous les pilotes. L'âge minimum pour conduire les montants de camper à 23 ans et le conducteur doit être un minimum de 3 ans en

possession d'un permis de conduire valide.

Le locataire n'explique pas à expiration sont du droit de conduire et aussi avoir une connaissance approfondie de conduire une voiture. Le locateur a le droit de demander une copie au locataire.

Tous les véhicules sont maximum de 3500 kg. Veuillez vous assurer que vous n'avez pas des charges plus importantes que le poids maximal autorisé. Nous ne sommes pas responsable, ni responsable de la surcharge pondérale.

Le locataire s'engage à ne pas surcharger la voiture, à utiliser comme un bon père de famille tout en assurant le bon et juste garder la voiture.

Article 13 : Utilisation du véhicule loué.

Le locataire est tenu de maintenir le camping-car comme un bon père de famille et de l'huile ordinaire et Elévations moniteur de pression des pneus.

Le locataire s'engage que le véhicule loué n'est pas en cours d'utilisation :

- Payé pour le transport de passagers ou de marchandises
 - Plancher d'un véhicule ou une remorque.
 - Dans le cadre de n'importe quel sport automobile ou de la concurrence
 - Adaptation au véhicule
 - Transport de marchandises autres que les marchandises importées dans le purement personnelle
- à l'autocaravane durant la période de location.

Interdit :

- L'utilisation d'huile de cuisine et autres matériaux combustibles légers dans le véhicule
- Dans le véhicule
- Animaux sans autorisation préalable.
- Contrebande de marchandises ou de personnes sans papiers. Cet argent aussi pour les petits quantités de cigarettes.

En l'absence d'une compensation sera facturé 250 € ou le prix du nettoyage chimique.

À un retard de paiement d'une partie du loyer y intéresser et de dommages-intérêts à payer par le locataire.

Article 14 : Erreur du locataire.

Le locataire est responsable de toutes les conséquences de sa propre intention, la négligence, la négligence grave, ainsi que ses lacunes contractuelles. Si le véhicule être lésés par l'erreur du locataire, il est responsable de tous les coûts.

Dans le cas de la fin d'une partie du loyer (par exemple, pour la longue utilisation ou dommages) en cas de non paiement intérêts une compensation de dommages doit être payé par le locataire.

Article 15 : Assurances

La police d'assurance fait partie intégrante du présent contrat de location. Pour véhicule (s) est devenu une responsabilité civile complète, l'omnium et l'aide juridique. Mobil-home est assuré pour le nombre de personnes équipées de ceintures de sécurité (4 personnes). Si ce n'est pas respecté il complètement loin le locateur et le locataire dans med histoire pour toutes les conséquences, les accidents, les amendes...

Article 16 : Les obligations d'informations du locataire.

Le locataire s'engage au locateur d'informer dans les 24 heures de chaque erreur, de dommages ou de manque de la matière qu'il empêche ou éventuellement causerait des dommages.

Article 17 : Entretien (uniquement applicable si vous restez plus de 60 jours)

Le locataire s'engage à l'entretien de la voiture uniquement par un garage agréé, conformément

aux instructions du manuel de maintenance, après consultation avec le personnel. Des frais de réparation sont supportés par le locataire, si l'obligation du véhicule à l'autorité concédante est établie que le véhicule n'est pas pour l'entretien a été offert selon les instructions du livre service. Pour déterminer le coût de cette réparation, il a été convenu qu'il sera entendu une citation donnant tous les travaux à effectuer et leur prix, cet accord sera signée par les deux parties.

Le long du chemin, nécessaire entretien ou la réparation du moteur et le mécanisme, sous réserve de présentation d'une facture claire et officielle au nom de la propriétaire. Il faut tout d'abord être soumis au propriétaire pour obtenir son accord. Bons écrits ordinaires et/ou des factures des garages non homologués ne sont pas acceptés.

Article 18 : Les défauts techniques.

Immobilisation en raison d'un défaut technique, contacter l'assurance assistance technique (coordonnées et politique numéro peuvent être trouvés dans le dossier de la voiture). À défaut un autre vous apporte le véhicule à un concessionnaire de la marque locale qui devrait ensuite contact pour prendre contact avec Gesquiere Jelle sur + 32490394036 pour mentionner les frais de réparation. Si l'autocaravane en parcourant une panne technique ne peut être utilisé, ce ne sera pas droit à remboursement au prorata du loyer. Assurance assistance veille à ce que l'autocaravane remorqué jusqu'au garage et réparé dès que possible. Si ce n'est pas le court terme, vous seront rapatriés. La location pour les jours vous par le biais de cette situation utilisé pour être à la maison, sont remboursable, mais les jours où le véhicule se trouvait dans le garage pour réparation.

L'article 19 : Infractions le règlement routier.

Seulement le locataire est responsable de tous les rapports de police tirées contre lui pendant la durée de la location, ainsi que pour toutes les conséquences qui peuvent survenir.

Article 20 : Accident.

Le locataire renonce à tout recours contre le locateur dans le cas d'un accident dont il et/ou occupants de la voiture serait la victime. En outre, relie le locataire il pour prendre toutes les mesures utiles afin de préserver les intérêts et les droits du bailleur et d'indemniser la compagnie d'assurance, tels que :

- Enregistrer le nom et l'adresse des parties en cause dans l'accident ainsi que celle des témoins.
- Niant toute responsabilité ou erreur.
- Le véhicule ne reste pas sans les précautions nécessaires pour la sécurité.
- Aviser la police immédiatement si un tiers est responsable ou lorsque évacuations médicales.

L'article 21 : Propriétaire de la responsabilité.

Le locateur ne peut pas être tenu responsable de toute perte ou dommage aux biens ou aux personnes transportés dans le véhicule loué. Le locataire s'abstient de toute réclamation à cet égard les charges du propriétaire.

Article 22 : Risques.

Si le véhicule n'est pas disponible en raison de circonstances indépendantes de la volonté du propriétaire, cette prévoir le remplacement du matériel, selon les mêmes modalités et conditions du présent contrat. If
Aucun véhicule de remplacement n'est disponible dans les 24 heures, le locateur paiera les frais de location complet retour et dans les 7 jours après l'entrée de l'accord de location tel que décrit à l'article 4.

Article 23 : Zone de contrat.

Le locataire ne peut voyager qu'au sein de l'Europe dans les pays figurant sur la carte verte d'assurance.

Article 24 : L'annulation de votre réservation.

Annulation doit toujours être faite par lettre recommandée à l'adresse du locateur à la siège social (voir article 1).

En cas d'annulation de la réservation les sommes déjà versées sont non remboursables. Il est donc recommandé que vous contracter une assurance annulation. Une assurance annulation n'est pas incluse.

Article 25 : Sommaire de le de l'autocaravane.

Le contenu de l'autocaravane qui appartenait au locataire ne peut-être être récupéré en cas de dommages au propriétaire. Si un défaut technique sur le véhicule, tels que le court-circuit, un incendie ou autres semblables, le locateur ne peut être tenu responsable de la compensation pour le contenu qui est détenue par le locataire. Ceci s'applique également lorsqu'il est cambriolée dans le motor-home et le contenu du locataire a été volé. Une assurance maison contenu n'est pas incluse dans le prix de la location et ne peut pas être approuvée séparément par le propriétaire. Le locataire doit elle-même être tenu responsable s'il le souhaite que ce point est couvert dans l'accès à son assurance.

Article 26 : Dissolution et l'annulation.

Les parties peuvent résilier le contrat sans préavis ou indemnité ne s'achever que si l'autre partie par lettre recommandée à ce déficit de mesure est également livré à ses obligations, dans la mesure où cette omission n'est pas corrigée dans un délai de 7 jours après la notification de la brèche faite par lettre recommandée et la notification du défaut de les amener à réparer.

Article 27 : Compétence et loi applicable

Tout litige, rapportant au présent contrat, sera uniquement régi par le droit belge. En cas de litige, les tribunaux du district judiciaire est compétent où se trouve le siège social de la société. Toutes les obligations contractuelles se posent entre le locateur et le locataire sont réputés avoir son origine dans le siège social du bailleur.

Ainsi conditionnés à Moorslede ...

En double, chaque partie reconnaît avoir reçu un exemplaire.

(écrire : lu et approuvé sur toutes les pages)

Le propriétaire, locataires

Nom, prénom et locataires de signature

GELIMA RENTING
Business Manager